Le Tampon, le 19 juin 2025

Association

Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

LA RÉUNION

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrtt.re

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20 rue Philibert TSIRANANA
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrtt.re

Page Facebook

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LIGUE

DU 14/06/2025

LIGUE RÉUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE

DATE : samedi 14 juin 2025

LIEU : réunion en présentiel, CREPS de St Paul

HORAIRE : 14 h 00

PRESENTS : Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Solène ALMERY, Marie-Odile De BRE-BISSON, Marc DUBOURDIEU, Lionel DUPUIS, Jimmy FEN CHONG, Muriel FON-TAINE, Tom LAW DUNE, Fabio MAMMOSA, Kim METE, Thomas MONDON, Tho-mas PAYET, Yannick SIGISMEAU

EXCUSES : Fabrice BALAZI, Lyne-May CHELLIER, Patrice FEN CHONG, Camille JA-NICOT, Manandraïbé RASANDISONA

NON EXCUSE : Laurent PEQUIN

INVITE : Julien GAUDET

Mme la présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, dirige la réunion du Conseil de Ligue. Le quorum étant atteint, elle ouvre les débats à 14 h 05 et souhaite la bien-venue aux présents.

0. ***Retour rapide sur les points abordés lors du Conseil de Ligue du 10 janvier 2025***

- *Entérinement du classement du championnat de La Réunion par Équipes phase 1 : RAS*
- *Composition du championnat par Équipes, deuxième phase : RAS*
- *Entérinement du calendrier général sportif deuxième phase : RAS mais comme chaque année, des modifications obligatoires sont proposées (cyclone, …)*

- *Création des missions Ping-VR et HNR : ces missions ont produit des documents*
- *Commission CSR, présidence : grande implication de notre nouveau président de CSR*
- *Compte-rendu de la visite de la Délégation chinoise (novembre 2024) : RAS*
- *Compte-rendu des journées Ping au Féminin et Sport Santé Bien-être (décembre 2024) : RAS*
- *Organisation de la formation Sport Santé Pour Tous (février/mars 2025) : formation qui s'est déroulée avec beaucoup d'absents et une facture élevée pour la LRTT*
- *Organisation d'examens JA1 localement, JA2 en distanciel, JA3 avec la FFTT ? – une formation a été organisée avec très peu d'inscrits*
- *Inscriptions individuelles futures aux compétitions, test pour le 4ème tour des Critériums : le dispositif a globalement bien fonctionné à part un club toujours limite*
- *Proposition au Mérite Régional (VE) : RAS*
- *Championnat féminin (formule) : RAS, la compétition s'est déroulée comme prévu*
- *Modifications, évolution des règlements sportifs pour la saison 2025/2026 – point de ce jour*
- *Stage de Jeunes en métropole – mai 2025 – point de ce jour*
- *Constitution de groupes de jeunes Débutants, Espoirs, Confirmés ; engagement – point de ce jour*
- *Orientation des actions 2025 du nouveau conseiller-entraîneur : RAS*
- *Lieu et club support de la prochaine action « Stade vers l'Emploi » : le club du TTSP prend le relai de cette très importante manifestation*
- *Questions diverses*
    - *Orientation des achats de matériels à destination des clubs : achats effectués*
    - *Point sur la convention avec la société VICTAS : nous ne souscrivons plus à cette convention*
    - *Affaire judiciaire en cours : pas simple – point de ce jour*
    - *Ouverture d'un compte bancaire au Crédit Agricole : non effectué*

- *Compte-rendu AG Élective fédérale 2024 : RAS*
- *Tarifs des prestations de Ligue (Stages, regroupements … formations) à appliquer : RAS*
- *Situation de Marion MOUFFLET à Joué les Tours : point inquiétant*
- *Championnat par équipes : manquements constatés de la première phase : on ne constate pas de véritable amélioration et c'est surprenant et décevant*

- *Retard de paiement de l'acompte N°1 du CASEC de la CRESSONNIERE : acompte réglé*

1. **Adoption du compte-rendu du procès-verbal du 10 janvier 2025**

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

➔ Le PV est adopté à l'unanimité.

2. **Agrément des nouveaux licenciés, affiliation et réaffiliation des clubs**

Aujourd'hui, nous relevons, pour 2024/2025, 838 licenciés : 502 en Compétition, 336 en Loisir. On a eu aussi 73 licences Évènementielles. On compte 155 Dames soit 18 % du total …

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

➔ les nouveaux licenciés sont agréés à l'unanimité.

3. **Compte-rendu du déplacement de la sélection jeunes en métropole (mai 2025)**

Le déplacement a été une grande réussite et très bénéfique (Cf. document joint).

Réflexions : la période du mois de mai est à privilégier pour des déplacements en métropole. Il convient cependant de déterminer beaucoup plus tôt le nom des jeunes qui partent pour ne pas rentrer en concurrence avec les déplacements des établissements scolaires. Nos jeunes sont largement sous classés par rapport à

leurs homologues de l'hexagone. Un simple calcul montre qu'un jeune très actif dans notre département dispute au mieux 90 matches dans la saison, contre environ 320 pour les métropolitains. De plus les adversaires sont variés, les systèmes de jeu différents etc. L'expérience sportive ne peut donc être la même.

Les Juniors ne seront plus sollicités dans les groupes à déplacer pour permettre à de plus jeunes joueurs de progresser. Il s'agit aussi de maintenir la motivation pour

les Juniors. Les JIOI de 2027 étant déjà en ligne de mire, ces licenciés seront sollicités pour les présélections.

Il existe de grosses interrogations sur le lieu et l'organisation des JIOI (les COMORES) et les capacités de ce pays à assurer les hébergements, les équipements, les règles sanitaires de base, etc.

4. **Compte-rendu de la deuxième phase sportive**

Le nouveau président de la commission sportive régionale est entré dans sa fonction de manière très efficace et très intense. La charge de travail est importante et constante. Le groupe composant la commission est réactif.

Les remarques vont essentiellement tourner autour du championnat par équipes. On déplore encore des feuilles de rencontre envoyées en retard et certaines toujours aussi mal remplies. Une approche pédagogique est toujours privilégiée, mais nous nous voyons souvent obligés d'appliquer des amendes. Ce qui n'est pas satisfaisant.

Certaines équipes ont déclaré forfait lors de cette phase 2. Il est demandé aux clubs de mesurer le nombre d'engagements d'équipes dans le championnat (nécessité d'avoir un nombre suffisant de joueurs). Il a aussi été constaté que les clubs un peu « conseillés » arrivaient souvent à réduire leurs problèmes d'effectifs (déplacement à 3 par exemple).

Muriel FONTAINE signale que la mise à disposition des résultats en retard ne permet pas de les diffuser sur le Facebook de Ligue. Il n'est pas toujours facile d'identifier la personne responsable de l'envoi des feuilles de rencontre dans les équipes.

5. **Entérinement des résultats du championnat par équipes 2024/2025**

Régionale Elite (*) : SPORTT 1, CRESSO 2, AOR 1, TTT 1, AOR 2, CRE 1

Régionale 1 : CPP 1, SPORTT 2, AOR 3, TTT 2, SPORTT 3, LMTT 1

Régionale 2 : TTSP 1, AOR 4, A2P 1, SPORTT 4, CDTT 1, TTT 3

Régionale 3 : SMTT 1, AOR 5, SPORTT 5, SPORTT 6, TTSP 2, ASTTELLA 1

Régionale 4 : PICP 1, LMTT 2, CPP 2, AOR 6, TTT 4, TTSP 3

Régionale 5 : CRESSO 3, SMTT 2, SPORTT 8, SPORTT 7, LMTT 3, CRESSO 4, LMTT4

Régionale 6 : PICP 2, TTT 5, SMTT 3, CPP 3, TTSP 4, A2P 2 , SMTT 4

(*) Les clubs en « vert » sont déclarés champions de La Réunion 2025 de leurs divisions respectives. Des appels éventuels semblent être en cours.

6. **Composition prévue des divisions du championnat par équipes 2025/2026**

La composition des poules dépend de la formule adaptée (répartition des équipes dans les divisions) pour la saison à venir. Après échanges, il est décidé d'envoyer une consultation numérique (réponse avant les mardi 17 juin 2025) aux membres du CL afin qu'ils aient le temps d'approfondir leur réflexion. Trois formules seront proposées.

Après vote, la formule suivante est adoptée :

- R Élite à 6 équipes,
- R 1 à 6 équipes,
- R 2 à 6 équipes,
- R3 A et R3 B à 6 équipes,
- R4 A et R4 B à 6 équipes.

Montées/Descentes :

- **Une descente/une montée** entre Régionale Élite, R1 et R2 à l'issue de chaque phase.
- ATTENTION : **Deux montées/descentes** entre les R2 et R3 A et B. **Deux montées/descentes** entre les R3 A et B et les R4 A et B.
- Les premiers de chaque poule A et B montent en division supérieure, les derniers descendent.
- Un classement final est établi de 1 à 12 par une rencontre de play-off : 1er de R3 A contre 1er de R3 B, 2ème de R4 A contre 2ème de R4 B, etc.

- Les clubs ont jusqu'au 16 août 2025 pour engager et ou désengager leurs équipes du championnat.

7. **Bilan et feuille de route de la Commission Régionale d'Arbitrage**

Feuille envoyée par le président de la commission, Patrice FEN CHONG, et commentée par Fabio MAMMOSA et Thomas PAYET de la CRA /

a) Le critérium :

Dans l'ensemble tout s'est déroulé normalement. La CRA a atteint son rythme de croisière qui lui a permis de gérer les 4 tours sans trop de problème et ce avec 3 JA2 :

- - Mammosa Fabio
- - Lan-Chin Gaël
- - Fen-Chong Patrice

L'instauration des inscriptions en ligne par le club puis de façon nominative a facilité la tâche et la lisibilité pour la composition des listes par la CS.

De même les mails désinscriptions et justificatif facilitent également le suivi des absents.

b) Par équipes : rappel pour la **Régionale Élite** des mesures principales adoptées cette saison :

➢ Un JA1 obligatoire pour chaque rencontre
➢ Le JA1 est nommé par la CRA pour chaque tour
➢ Utilisation de GIRPE obligatoire pendant la rencontre et pour envoi à la CSR

c) Organisation des compétitions

La CRA recommande toujours l'utilisation de gymnases avec gradins pour améliorer l'organisation des compétitions.

➢ Compétitions qui nécessiteraient des gradins :

▪ Critériums, au moins R1 et R2
▪ Finales par classements,
▪ Championnat de La Réunion Jeunes et Toutes Séries

PROPOSITIONS :

➢ Règles de qualification des joueurs dans le championnat par équipes

▪ Lorsqu'un club engage plus d'une équipe, il doit obligatoirement respecter l'ordre des classements.

7/15

▪ Par exemple, le « 1er » joueur de l'équipe 2 en terme de point officiel ne peut avoir un classement supérieur au « dernier » de l'équipe 1 et ainsi de suite...

⇒ Cette proposition n'est pas retenue.

➢ Composition d'une équipe

▪ Un club qui engage une ou plusieurs équipes doit présenter des équipes complètes.

⇒ Cette proposition n'est pas retenue. Les règlements fédéraux permettent aux équipes de ne jouer qu'avec 3 joueurs.

➢ Règle de qualification d'un JA1 :

La CRA ne validera les JA1 présentés par les clubs évoluant en R Élite qu'à la condition qu'il ait officié 1 fois lors de la saison N-1. Les JA1 nouvellement diplômés ne sont pas concernés par cette disposition, à charge pour ces derniers d'officier dans l'année de l'obtention de leur diplôme. **Pour les JA 1 en reprise d'activité, la CRA ne les validera, que sous condition qu'ils aient officié au moins une fois lors de la phase 1 de la saison sportive à venir (2025/2026). Ces personnes devront également être licenciées au 31 juillet 2025.**

Cette proposition est retenue.

Les JA sont considérés comme étant en activité suite à **une** prestation dans le domaine.

En cas d'absence d'un JA1, des pénalités plus fortes que ce qui est prévu doivent être appliquées.

⇒ Voir décision sur l'augmentation des sanctions financières à la fin du paragraphe.

➢ **Régionale 2** : à compter de la saison 2025/2026, outre la régionale Élite et 1, l'utilisation de GIRPE est obligatoire pour la R2.

⇒ Cette proposition est retenue.

Une précision importante est apportée : il est demandé aux clubs (et/ou leurs responsables d'équipes) de remonter des fichiers GIRPE, à intégrer directement. Il est donc possible d'utiliser **les feuilles papier normalisées** lors du déroulement de la rencontre mais :

- les résultats doivent ensuite être saisis dans GIRPE, et transmis,
- des photos des feuilles, avec les signatures et le verso, doivent être envoyées à la CSR. Et ce, dans les temps impartis.

Un nouveau barème des points-partie est appliqué : 2 points pour une victoire, 1 point pour une défaite, 0 point en cas d'absence ou de forfait du joueur. La rencontre s'arrête désormais à 16 points.

ATTENTION : ne pas confondre points-partie (résultat d'une partie entre deux joueurs) et points-rencontre (résultat d'une rencontre entre deux équipes). Le points-rencontre restent les mêmes : 3 points une victoire, 2 points un match nul, un point une défaite, 0 point un forfait.

Si une équipe compte un absent, cet absent peut être placé à n'importe quelle place/lettre sur la feuille de rencontre.

Attention une nouvelle version est sortie : GIRPE V2

https://www.fftt.com/deploiements/girpe-v2/

L'environnement et la logique sont totalement différents de ce que l'on a connu avec GIRPE V1. Les JA1 ont intérêt à s'y habituer dès maintenant pour éviter les mauvaises surprises à la rentrée de septembre 2025. **La LRTT doit absolument organiser une formation pour apporter la maîtrise de GIRPE V2 aux responsables de clubs.**

➢ AR : Lors de la saison écoulée, la CRA a lancé plusieurs fois un appel au club pour obtenir des AR/AC sur nos compétitions. Ceci est resté sans effet....

➢ Aussi, afin de faciliter les organisations des championnats (Jeunes, seniors, Top etc.) Il faut imposer la présence d'AR au sein de chaque club.

▪ Se donner « encore » un tout petit de temps, à savoir jusqu'à la fin de la phase 1, la CRA fera au minimum 2 formations d'AR afin de permettre aux clubs de gonfler leur effectif en arbitres.

➢ Prérequis valable à partir de la phase 2 :

▪ **Condition d'engagement** aux championnats par équipes (mixtes ou féminin) :

✓ 1 AR ou AC par équipe engagée

⇒ Cette proposition est mise en attente.

▪ **Condition de participation** aux championnats jeunes, seniors, Top* :

✓ 1 AR ou AC de 1 à 4 joueurs inscrits du même club

✓ 2 AR ou AC de 5 à 8 joueurs inscrits du même club

✓ 3 AR ou AC à partir de 9

⇒ Cette proposition est retenue mais nous n'imposons pas plus de deux AR ou AC par club.

La CRA convoquera les AR ou AC des clubs sous un délai de quinze jours. Ces derniers seront dans l'obligation de se présenter aux compétitions pour lesquelles ils ont été convoqués. En cas d'absence d'AR ou d'AC ou de non- respect des quotas, les joueurs inscrits dudit club ne seront pas autorisés à participer à ladite compétition.

▪ A budgétiser des indemnités d'AR/AC selon le nombre de parties arbitrées ou une indemnité par forfait.

*les finales par classements et critérium font l'objet « d'auto-arbitrage » **en insistant sur la nécessité d'être disponible pour arbitrer la rencontre suivante en cas de défaite.**

➢ Pointage des joueurs :

▪ Le Pointage des joueurs semble être rentré dans les mœurs des pongistes locaux et la CRA ne peut que remercier M. Rackelboom pour cette initiative.

▪ Malgré, un engagement nominatif, la CRA note encore des inscriptions intempestives.

- ✓ Sur le dernier tour de critérium (R4 et R5) 12 absents (près de 20% des engagés) dont 10 du même club
- ✓ Notamment sur la R5B, ou 7 joueurs de ce club ne se sont pas présentés ce qui fausse totalement la compétition : 7 absents sur 16 !!!

▪ La CRA préconise d'augmenter les pénalités financières en cas d'absence des joueurs sous 2 formes (avec ou sans justificatifs)

✓ Avec justificatif : pénalité financière de 30€

✓ Sans justificatif : pénalité financière de 50€, sauf cas de force majeure (RL fermée, cyclone etc.)

⇒ Cette proposition d'augmenter le montant des sanctions financières n'est pas retenue.

➢ Formatage des compétitions de ligue.

Pas de changement notable à faire valoir à part les championnats de la Réunion (Jeunes et Seniors). Le quota des joueurs qualifiés qui nous parait élevé. En effet, certaines catégories se retrouvent avec des classements assez disparates ! Lors du dernier championnat Jeunes, en juniors 6 jeunes avaient plus de 1000 points, 9 entre 700 et 900 et 17 moins de 699 points.

- ✓ Championnat de la Réunion Jeunes : de minimes à juniors, la CRA souhaite abaisser le nombre de qualifiés de 32 à 24 sans TDS*.
- ✓ Championnat de la Réunion Seniors : chez les messieurs, passer également de 32 à 24 sans tête de série*.
- ✓ Cela permet de raccourcir la durée de la compétition.

* On peut qualifier tous les joueurs dans le tableau, puis les 8 1er de poule en 1/8 et les seconds de poule contre un 3ème de poule en barrage 1/16è.

⇒ Cette proposition est retenue.

➢ Le calendrier 2025/2026 sera pénalisant à très court et moyen terme surtout avec le doublement des dates des criteriums et avec l'ajout de quelques compétitions (top jeunes etc.…)

✓ 2 raisons principales à cela :

1- le manque de JA2 et de JA Assistants
2- le manque d'investissements des clubs dans la prise en charge des compétitions de ligue.

Faut-il encore mieux rémunérer les JA ou les clubs qui prennent en charge une organisation ??

Peut-être augmenter le coût d'inscription du critérium de quelques euros et consacrée cette augmentation à mieux indemniser les JA ou les clubs.

⇒ Cette proposition doit être étudiée plus précisément (coût, augmentations éventuelles … à voir).

8. **Modification des règlements sportifs pour l'année 2025/2026**

Consulter le document en annexe avec les modifications enregistrées.

ATTENTION : il y a certaines modifications très importantes à prendre en compte pour la saison à venir.

9. **Présentation du calendrier général 2025/2026**

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

➔ Ce calendrier est adopté. On rappelle qu'il peut être modifié selon les circonstances.

11/15

Demande AOR : les dirigeants du club signalent, avec raison, que la surutilisation du gymnase des Deux-Canons pose problème. Il est très difficile de trouver des bénévoles mobilisés presque tous les week-ends (montage/démontage de salle). Ils demandent, la Ligue aussi, que d'autres clubs prennent des manifestations en charge. On pense en particulier aux clubs du TTSP, TTT, LMTT et SPORTT, voire d'autres encore. Un courrier sera envoyé à ces responsables.

10. **Tarifs administratifs et sportifs de la saison 2025/2026 (VOTE NUMÉRIQUE)**

Ces tarifs ont été adoptés par vote électronique (31 mai 2025). La circulaire administrative qui en découle a été envoyée récemment aux clubs.

 Les tarifs sont à consulter dans la circulaire administrative.

11. **Propositions sur les tarifs des indemnités de Ligue 2025/2026 (VOTE NUMÉRIQUE)**

Par vote électronique en date du 29 mai 2025, il a été décidé de ne pas modifier ces tarifs pour la saison à venir.

VOTE NUMERIQUE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

➔ Les tarifs des indemnités restent les mêmes que ceux de la saison passée.

12. **Propositions sur le barème des sanctions et pénalités financières 2025/2026 (VOTE NUMÉRIQUE)**

Par vote électronique en date du 29 mai 2025, il a été décidé de ne pas modifier le barème pour la saison à venir.

VOTE NUMÉRIQUE

Contre : 0

12/15 Abstention : 0

Pour : 11

➔Les tarifs des barèmes des sanctions et pénalités financières restent les mêmes que ceux de la saison passée.

13. **Point sur la formation Ping Santé, Ping Alzheimer, Ping Parkinson**

La LRTT a proposé une formation SSpT sous l'égide de VITAL FORMATION. 5 entraîneurs l'ont suivies. C'est la première étape de ce que nous envisageons pour la suite et faire monter en compétences nos cadres sportifs.

Nous déplorons l'engagement puis le désengagement au dernier moment de 5 candidats avec pour conséquence un financement à perte pour notre association.

Julien Gaudet prendra contact avec les présidents des associations Alzheimer et Parkinson afin de voir quels pourraient être leurs besoins et ainsi pouvoir mettre en place des formations adaptées.

14. **Journée « Stade vers l'Emploi » à St Pierre**

Cette journée est prévue le 26 juin 2025 au stade Casabona de St Pierre. Elle est organisée en collaboration avec France Travail, le TTSP, la LRTT et la FFTT.

200 personnes sont attendues pour cette journée qui sera rythmée par la participation à un certain nombre d'ateliers liés au tennis de table (le matin), puis une séance de « job-dating » (l'après-midi). Un repas sera pris en commun le midi.

Cette action, relativement coûteuse, est très mal financée par les partenaires bailleurs de fonds. Si déficit financier il y a, il devrait être « absorbé » par FT. Au final cette action prestigieuse demande beaucoup d'investissement matériel, humain et financier.

15. **Validation examens AR, AC et JA1**

Thomas PAYET nous communique :

Compte-rendu formations AR/JA1

Objet : Des nouveaux AR et des nouveaux JA1

Trois formations ont été mises en place à la Réunion entre Juin 2024 et Juin 2025.

13/15

La première, le 01 Juin 2024 a vu valider de nouveaux AR. Les voici :

- - ALMERY Astrid (CPP)
- - ALMERY Solène (CPP)
- - LEUNG THEUNG LONG Véronique (AOR)
- - TIAN VAN KAI Rafael (SPORTT)
- - AH HING Lucas (SPORT)

Ces candidats ont validé leur partie théorique et pratique et obtiennent définitivement leur grade d'Arbitre Régional.

Parmi cette cession, deux personnes se sont vu attribuer le grade d'AC (Arbitre de Club), à savoir :

- - BELARD Denis (SPORTT)
- - COULIBALY Baba (SPORTT)

La deuxième formation d'AR a eu lieu le 15 Mars 2025, les nouveaux AR validant leur théorie sont :

- - MICHAUX Catherine (TTT)
- - MICHAUX Pierre-Yves (TTT)
- - SIGISMEAU Yannick (TTSP)
- - OUMAR Ahmed (AOR)
- - CHEN CHI SONG Nathalie (AOR)

Durant cette formation, une personne s'est vu attribuer le grade d'AC, en la personne de MOUNIAMA Nicolas (AOR)

A noter, la partie pratique pour ces candidats n'a pas encore eu lieu, ils pourront valider leur grade lors des prochains Championnats de la Réunion Toutes Séries 2025.

La troisième formation était destinée aux futurs JA1, elle a eu lieu le 24 Mai 2025. Trois candidats et trois validations, voici les candidats reçus pour passer leur partie pratique lors de la première phase de la prochaine saison sportive :

- - MICHAUX Catherine (TTT)
- - MICHAUX Pierre-Yves (TTT)
- - CHEN CHI SONG Nathalie (AOR)

Globalement, les résultats de la majorité des candidats sont très satisfaisants, une demande a été faite par POTHIN Jean-Sébastien (SMTT), pour l'organisation d'une nouvelle session de formation AR pour son club uniquement.

En effet, il me signale la présence possible de 11 de ses jeunes, ce qui représente pour moi un effectif complet. A voir pour organiser cela.

⇒ La LRTT préfère deux sessions d'organisation, une dans le Nord, l'autre dans le Sud.

16. **Questions diverses**

. Campagne PSF 2025 : quelques chiffres. 6 clubs, les mêmes que ceux de la campagne précédente, ont fourni leurs comptes-rendus 2024 et leurs dossiers 2025. Une enveloppe de 21 000 euros a été répartie entre l'ensemble des actions (deux ou trois par association). Nouveauté avec la participation d'un référent DRAJES qui a appris, comme nous, sa collaboration au tout dernier moment. Les dossiers sont globalement semblables à ceux de l'année passée mais certaines demandes (Sport Santé) étaient entachées d'erreurs. Nous attendons l'arbitrage de l'ANS et de la FFTT.

. Approbation de la liste des JA en activité :

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

. Approbation de l'entente sportive LMTT/UP974

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

. Instance régionale de discipline et instance d'appel régional : pour mémoire la compostions a déjà été fournie aux clubs :

- **Composition de l'IRD :**

Thomas MONDON (Président)
Bernard FONTAINE
Véronique LEUNG THEUNG LONG
Fabio MAMMOSA

Kim METE
Patrice ROBERT
Daniel THURIES

- **Composition de l'IAR :**

Marc DUBOURDIEU (Président)
Lyne-May CHELLIER
Lionel DUPUIS
Jean-Pierre FLOUZAT
15/15 Muriel FONTAINE
Sébastien MAILLOT
Laurent PEQUIN

. Affaire judiciaire en cours : elle continue d'évoluer malgré les différents retards enregistrés. Il est certain que la LRTT poursuit son action et attend le remboursement intégral de la dette de l'ex licencié mis en cause.

. Le TTSP veut organiser les « 24 H du Ping » les 8 et 9 janvier 2026 à St Pierre. La LRTT encourage cette initiative.

. Décision du Bureau : le club CASEC la CRESSONNIERE a demandé un financement de Ligue d'aide au déplacement des Finales Fédérales par Classement pour deux joueurs n'étant arrivés ni premier ni second de la compétition régionale : demande rejetée.

La séance est levée à 17h 15.

On procède ensuite à la remise de récompense pour le championnat par équipes puis le pot de clôture de cette saison sportive sur le plan administratif.

La présidente **Le secrétaire**

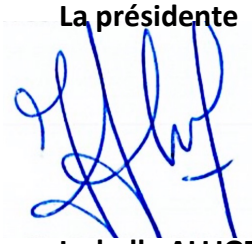

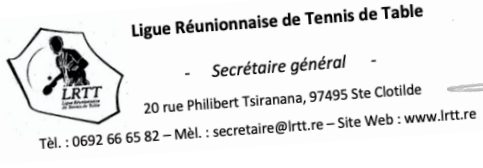

Isabelle ALLIOT-MICHOUX **Marc DUBOURDIEU**

Pour ceux qui auront consulté l'ensemble du document : vous aurez remarqué en page d'accueil, le nouveau logo de la FFTT dans le pied de page.